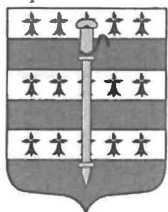


COMMUNE d'ALIX

69380
Téléphone: 04 78 43 91 68
Télécopie : 04 78 47 96 02



16, Place de la Mairie
E-mail : mairie@alix-village.fr

Envoyé en préfecture le 14/06/2022

Reçu en préfecture le 14/06/2022

Affiché le

ID : 069-216900043-20220607-DELIB202228-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 28

Séance du mardi 7 juin 2022 à 20 h 00

Date de convocation du conseil : jeudi 2 juin 2022

Nombre de membres du conseil en exercice : 15

Nombre de membres ayant pris part à la délibération :

Président de séance : M. Pascal LEBRUN

Secrétaire élue : M. Fabien DUPIN

Membres présents : Mesdames & Messieurs Marina AFLALO, Frédérique BURTIN, Alain DRIOT, Franck DUMOULIN, Fabien DUPIN, Norddine GUEDAMI, Stéphanie GUERIN, Nicolas HIRSCH, Véronique JON, Pascal LEBRUN, Audrey MAIALE, Véronique MARTINEZ, Bruno MUNDA, Marie PAILLONCY, Franck SUBERT.

Membres absents ayant donné procuration : Mme Marina AFLALO a donné procuration à M. Nicolas HIRSCH

Membres absents : Mme Véronique JON

OBJET : Dématérialisation de la publicité des actes de la collectivité

Les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public (publicité ou notification) et après transmission au contrôle de légalité.

Dès le 1er juillet 2022, pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération : affichage, publication sur papier ou sous forme électronique. A défaut de délibération avant le 1er juillet, les actes seront obligatoirement publiés sous forme électronique (décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021)

Il est proposé de voter pour la modalité de publicité choisie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHOISIT l'affichage électronique comme modalité de publicité des actes pris par la commune.

Il est précisé que les convocations et les comptes rendus des conseils municipaux, les autorisations d'urbanisme et les réunions publiques seront également affichés sur le tableau extérieur.

A l'unanimité soit à 14 voix pour
 à 0 voix contre
 à 0 abstention

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à ALIX, le 7 juin 2022

Le secrétaire de séance, M. Fabien DUPIN

Le Maire,
M. Pascal LEBRUN

